



Avis des élus du CSE sur le projet d'évolution de l'authentification renforcée appelée SESAME

Au cours de la séance du 7 JUILLET 2022, la Direction de la CEBPL a présenté aux élus du CSE, le projet d'évolution de l'authentification renforcée, appelée SESAME.

Ce système permet aux salariés de la CEBPL de se connecter à distance aux serveurs sécurisés de l'établissement, il existe plusieurs outils d'authentification de connexion :

- La clé ALADDIN.
- L'application mobile Authenticator

Cette solution d'application mobile, avec un « Push Mobile » a connu un fort développement pendant la crise COVID 19, mais les salariés de la CEBPL doivent bénéficier d'un smartphone professionnel pour y accéder.

Afin de répondre à des problématiques de sécurité informatique, et d'harmonisation au sein de la communauté BPCE, il convenait donc de renforcer cette authentification des salariés. A court terme la biométrie va compléter ces solutions.

Cette solution de biométrie permettra à la CEBPL de répondre à la question des cyberattaques sur les mots de passe, devenues de plus en plus nombreuses.

Les ordinateurs portables de la CEBPL sont actuellement équipés d'un capteur biométrique, au lieu de renseigner son login et son mot de passe, le salarié n'aura plus à terme qu'à poser le doigt sur le capteur pour déverrouiller le système.

L'empreinte biométrique ne sera pas conservée sur les serveurs de BPCE, ni sur ceux de la CEBPL, seul un modèle mathématique de l'empreinte sera stocké sur l'ordinateur du salarié. Ce modèle sera considéré comme une photo chiffrée de l'empreinte. A chaque changement de matériel, tous cela sera effacé par le service informatique de la CEBPL.

Autre avantage de la biométrie, elle remplacera tous les mots de passe nécessaires pour accéder à certains outils ou certaines applications, ainsi le salarié de la CEBPL n'aura plus à retenir les nombreux mots de passe.

En termes de calendrier, le système biométrique devrait se développer à partir de la fin de l'année.

Une déclaration par le DPO de la CEBPL a bien été instruite dans les registres de la CEBPL, SESAME n'est pas une nouvelle solution mais une extension actuelle de l'authentification, notamment sur les outils liés à OFFICE 365.

Cette extension n'annulera pas toutes les solutions précédentes d'authentification, puisque le ou la salarié/e aura toujours 3 moyens d'accéder au système informatique, et cela selon les choix du ou de la salarié/é :



COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



- Login et mot de passe.
- Authenticator avec l'application mobile.
- La biométrie.

Seule la solution de la clé ALADDIN disparaîtra progressivement, avec un temps laissé aux salariés afin de s'approprier les nouvelles solutions, en séance il a bien été précisé que les salariés seront informés préalablement de la fin de la connexion avec la clé ALADDIN.

L'évolution informatique va contraindre les salariés de la CEBPL à avoir des mots de passe de 16 caractères, dans le but de garantir une confidentialité. L'évolution de SESAME suit cette perpétuelle évolution informatique, en proposant d'autres alternatives sécurisées aux mots de passe.

Les élus du CSE sont conscients des contraintes liées à la sécurité informatique et demandent à la Direction de mettre en place des tutos ou bien des formations, afin de conduire ces changements dans les meilleures conditions pour tous les salariés.

Résultat du vote du CSE du 25/08/2022 : 19 votants

Favorable : 19 voix

Défavorable : 00 voix

Abstention : 00 voix

David LEROUX

Secrétaire adjoint du CSE